

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par arrêté du 09 juin 2026 N° EAU-AUT-26-0482 du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, l'administration de la gestion de l'eau – Service Aménagement et renaturation a reçu l'autorisation pour la réalisation d'un forage géotechnique dans le cadre d'une étude de sol à Christnach. Conformément à l'article 24 § 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, le public peut prendre inspection de la décision susvisée au secrétariat communal à Christnach, 7, Fielserstrooss, pendant le délai de publication de quarante jours.

Christnach, le 26.06.2026

La bourgmestre,



La secrétaire communale,

